Une gouvernance d’entreprise en faveur des salariés et de la création collective



TRAVAUX PUBLIÉE LE 06/06/2012

Auditions d'experts par la section des activités économiques

La section des activités économiques analyse dans un projet d'avis les effets de la gouvernance (ou des différentes formes de gouvernance) sur la performance économique, financière et sociale des entreprises pour, dans une démarche prospective, proposer des améliorations possibles, voire des pistes nouvelles.
Dans ce cadre, plusieurs experts ont été auditionnés.

Salima Benhamou, experte au Centre d’analyse stratégique, a présenté son rapport « Améliorer la gouvernance d’entreprise et la participation des salariés », qui conclut que de favoriser les différentes formes de participation des salariés – information et consultation ; participation aux organes de décisions ; participation financière aux résultats de l’entreprise – améliore le climat au sein de l’entreprise, de même que la motivation des différents acteurs et leur sentiment d’appartenance à une communauté d’intérêts.

Blanche Segrestin, professeure à l’École des Mines de Paris (voir son interview), a souligné combien la gouvernance actionnariale actuelle peut avoir d’effets négatifs sur l’efficacité économique des entreprises et constitue « une réelle menace » en raison du court-termisme et de l’individualisation des objectifs qui empêchent de mobiliser les formes de coopération nécessaires à l’innovation.
Alors que les formes traditionnelles de l’entreprise sont contestées depuis les années 1970 par la maximisation de la shareholder value, elle estime que l’entreprise doit retrouver une mission de création collective en se dotant d’une autorité de gestion habilitée, non mandatée, et d’un collectif engagé suivant une règle de solidarité.
Le concept de flexible purpose corporation adopté en Californie, qui permet les expérimentations au profit des salariés comme de l’environnement est-il une première réponse pour l’entreprise du XXIe siècle ?

Suivre l'actualité de cette saisine

© - copyright CESE - Novembre 2026